Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2017
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral sur la migration vers le centre de calcul «CAMPUS» (projet MigCC2020)

Projet

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 22 février 2017[2],

arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement

Un crédit d'ensemble de 41,2 millions de francs est alloué pour le projet de migration vers le centre de calcul «CAMPUS» durant les années 2018 à 2024, selon la liste des crédits d'engagement figurant en annexe.

Art. 2 Échelonnement

1 Le crédit d'ensemble visé à l'art. 1 est libéré en deux étapes:

a. 16,5 millions de francs sont libérés en vue de la réalisation de la première étape;

b. 24,7 millions de francs seront libérés par le Conseil fédéral en vue de la réalisation de la seconde étape.

2 Des transferts sont possibles entre les crédits libérés.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 RS **101**
2 FF **2017** 2083

Annexe
(art. 1)

Liste des crédits d'engagement

Crédits d'engagement		Étape 1	Étape 2
A) MigCC2020 OFIT	19 500 000	7 800 000	11 700 000
B) MigCC2020 CSI-DFJP	21 700 000	8 700 000	13 000 000
Crédit d'ensemble	**41 200 000**	**16 500 000**	**24 700 000**